

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



LE BACCALAURÉAT 2021



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE



SOMMAIRE

- **Quels sont les élèves** concernés par la réforme du baccalauréat?
- Remuscler l'examen du baccalauréat
- Baccalauréat 2021 : les nouveautés
- La classe de **seconde** de la voie générale et technologique
- La voie **générale** : la première et la terminale
- La voie **technologique** : la première et la terminale

QUELS SONT LES ÉLÈVES CONCERNÉS PAR LA RÉFORME ?

- La réforme concerne **les élèves qui sont actuellement en 3^e**, et qui entrent en 2^{de} générale et technologique en septembre 2018.
- La première session du nouveau baccalauréat général et technologique a lieu **en 2021**.

REMUSCLER L'EXAMEN DU BACCALAURÉAT

- Un nouveau baccalauréat pour simplifier une organisation trop compliquée (aujourd'hui : entre 12 et 16 épreuves selon le parcours des élèves)
 - **En fin de 1^{re} : une épreuve anticipée de français (écrit et oral)**
 - **En terminale : quatre épreuves** (deux écrits dans les enseignements de spécialité, un écrit de philosophie, et l'oral terminal)
 - L'organisation des épreuves va moins perturber le fonctionnement des lycées. Les élèves de seconde pourront ainsi travailler jusqu'à la fin du mois de juin.
- Un nouveau baccalauréat pour valoriser le travail et la régularité des lycéens
 - **Le baccalauréat 2021 prend en compte le contrôle continu** qui valorise le travail des élèves en première et en terminale.

REMUSCLER L'EXAMEN DU BACCALAURÉAT

- Un nouveau baccalauréat pour mieux accompagner les élèves dans la conception de leur projet d'orientation
 - Un temps dédié à l'orientation en 2^{de}, 1^{re} et terminale
 - Deux professeurs principaux en terminale
 - Un même diplôme pour tous, avec des enseignements communs, des enseignements de spécialité qui permettent aux élèves d'affiner leur projet en fonction de leurs souhaits et avec la possibilité de choisir des enseignements optionnels pour mieux préparer leur parcours.
- Un nouveau baccalauréat pour servir de tremplin vers la réussite dans le supérieur
 - Tous les lycéens bénéficient d'enseignements communs, qui favorisent la réussite et la formation de chacun.
 - Les horaires consacrés aux enseignements de spécialité vont permettre aux élèves d'aller plus loin dans l'approfondissement des connaissances.

LE BACCALAURÉAT 2021

■ **Fin des séries** en voie générale pour permettre aux élèves de choisir les enseignements qui les motivent

- Les séries L, ES et S sont remplacées par des enseignements communs, des enseignements de spécialité choisis par les élèves et, s'ils le souhaitent, des enseignements optionnels.

Pour tous :

voie
générale
+
voie
technologique

■ **Les 5 épreuves terminales comptent pour 60 % de la note finale**

- **1 épreuve anticipée** de français en 1^{re} (écrit et oral).
- **4 épreuves en terminale** : 2 épreuves de spécialité, 1 épreuve de philosophie et une épreuve orale terminale.
- Ces épreuves sont organisées sur le modèle des épreuves actuelles du baccalauréat.

■ **Le contrôle continu représente 40% de la note finale**

- **10 % pour la prise en compte des bulletins** de 1^{re} et de terminale dans l'ensemble des disciplines pour encourager la régularité du travail des élèves.
- **30 % pour des épreuves communes** de contrôle continu organisées pendant les années de 1^{re} et de terminale afin de valoriser le travail des lycéens.

CONTRÔLE CONTINU

40%
de la note finale

60%
de la note finale

ÉPREUVES FINALES

✓ **10%** de la note finale :
bulletins scolaires
de première et de terminale

✓ **30%** de la note finale :
épreuves communes
2 séries en première
1 série en terminale

✓ **1** épreuve anticipée
en première
Français écrit et oral

✓ **4** épreuves finales
en terminale
Enseignements de spécialité (2)
Philosophie
Oral final

LE CONTRÔLE CONTINU

- Le contrôle continu compte pour **40%** dans la note finale du baccalauréat
- **Des épreuves communes de contrôle continu compteront pour 30% dans la note finale du baccalauréat ; elles sont organisées en première et en terminale**
 - Elles seront organisées en **trois séquences**
 - Deux séries d'épreuves au cours des **deuxième et troisième trimestres** de la classe de 1^{re}
 - Une série d'épreuves au cours du **deuxième trimestre** de la classe de terminale.
 - **Ces épreuves portent sur les disciplines qui ne font pas l'objet d'une épreuve terminale.**
 - Ces épreuves sont organisées dans chaque lycée. Les sujets sont sélectionnés dans une **banque nationale numérique**, afin de garantir l'équité entre tous les établissements. Les copies sont anonymes et corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève.
- Les notes des bulletins scolaires de première et de terminale compteront pour l'obtention du baccalauréat, à hauteur de **10%**

LES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT

■ Les épreuves finales comptent pour 60% dans la note finale du baccalauréat :

- L'épreuve anticipée de français écrite et orale **en juin** de l'année de première
- Les épreuves écrites dans les deux enseignements de spécialité choisis par l'élève
- Une épreuve écrite de philosophie
- L'épreuve orale terminale

■ Les épreuves de rattrapage :

- Un élève ayant obtenu une note supérieure ou égale à 8 et inférieure à 10 au baccalauréat peut se présenter aux épreuves de rattrapage
- Il s'agit de deux épreuves orales, correspondant aux épreuves finales écrites (le français, la philosophie, et les deux enseignements de spécialité).

LES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT

Deux épreuves communes à tous au mois de juin en terminale

■ Une épreuve écrite de philosophie

- La philosophie s'adresse à tous les élèves, quel que soit leur parcours au lycée général et technologique.
- La philosophie aide les élèves à comprendre le monde dans lequel ils vivent, à penser la place qu'ils y occupent, à donner un sens aux savoirs et aux expériences acquis dans le cours de leurs études.
- C'est, enfin, une pièce maîtresse du rituel républicain qui fait la force du baccalauréat.
- Pour toutes ces raisons qui lui confèrent une dimension universelle, la philosophie est une épreuve terminale pour tous.
- Les sujets sont adaptés en fonction des séries de la voie technologique.

■ L'épreuve orale terminale

- Il s'agit d'une **épreuve individuelle**.
- L'épreuve **dure 20 minutes** et se déroule en deux parties :
 - **une présentation personnelle** du projet qui est adossé à **un ou deux enseignements de spécialité choisis par le candidat** ;
 - **un échange avec le jury** mené à partir de la présentation du projet, permettant d'évaluer la capacité du candidat à analyser en mobilisant les connaissances acquises au cours de sa scolarité, notamment scientifiques et historiques.

ÉTAPES DE LA SCOLARITÉ DES FUTURS BACHELIERS 2021

- **Rentrée 2018** : la seconde générale et technologique connaît de premiers ajustements
- **Rentrée 2019** : les classes de première et de seconde sont rénovées
 - 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2020 : deux séquences d'épreuves communes de contrôle continu
 - Juin 2020 : épreuves anticipées de français
- **Rentrée 2020** : la classe de terminale est rénovée
 - Janvier-Mai 2021 : une séquence d'épreuves communes de contrôle continu
 - Printemps 2021 : deux épreuves écrites de spécialités
 - Juin 2021 : épreuves écrites de philosophie et épreuve orale
 - Juillet 2021 : délivrance du nouveau baccalauréat

LA SECONDE DE LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Des évolutions dès 2018

■ Test de positionnement :

Avant le mois d'octobre, chaque élève passe un test de positionnement en maîtrise de la langue française et en mathématiques, qui lui permet d'identifier ses acquis et ses besoins. Les résultats sont anonymes, personnels, uniquement partagés avec les professeurs concernés et la famille.

■ Accompagnement personnalisé :

Chaque lycéen bénéficie d'un accompagnement adapté à ses besoins, notamment pour consolider sa maîtrise de l'expression écrite et orale.

■ L'accompagnement comprend une aide aux choix de l'orientation :

- Pour accompagner chaque lycéen dans la conception de son projet de poursuite d'études
- Pour le choix de sa voie en vue de son passage en 1^{re} (générale ou technologique)
- Pour déterminer, en fonction des études supérieures envisagées, ses trois enseignements de spécialité s'il envisage une 1^{re} générale ou sa série s'il envisage une 1^{re} technologique.

LES ENSEIGNEMENTS EN SECONDE 2018/2019

■ Enseignements communs

- Français : 4 h
- Histoire - Géographie : 3 h
- Langues vivantes 1 et 2 : 5 h 30
- Mathématiques : 4 h
- Physique-chimie : 3 h
- Sciences de la vie et de la Terre (SVT) : 1 h 30
- Education physique et sportive : 2 h
- Enseignement civique, juridique et social : 0h30

■ Enseignements d'exploration

- Deux enseignements d'exploration d'1h30, dont un en économie, choisis par l'élève

■ Accompagnement personnalisé de 2h hebdomadaire

■ Un enseignement facultatif

LA VOIE GÉNÉRALE : LA PREMIÈRE ET LA TERMINALE

Les nouveautés à partir de 2019/2020

- Des **enseignements communs** à tous les élèves de la voie générale sur le cycle terminal :
 - Français (en première **seulement**) : 4 h
 - Philosophie (en terminale **seulement**) : 4 h
 - Histoire géographie : 3 h
 - Langue vivante A et langue vivante B : 4h30
 - Enseignement scientifique : 2 h
 - Education physique et sportive : 2 h
 - Enseignement moral et civique : 18 heures annuelles

LA VOIE GÉNÉRALE : LA PREMIÈRE ET LA TERMINALE

Les nouveautés à partir de 2019/2020

- Les élèves de la voie générale choisissent progressivement d'approfondir des **enseignements de spécialité**.
 - A la fin de la seconde, les élèves qui se dirigent vers la voie générale choisissent **trois enseignements de spécialité** qu'ils suivront en première
 - A la fin de l'année de première, ils choisissent, **parmi ces trois enseignements, les deux enseignements de spécialité** qu'ils poursuivront en classe de terminale

LA VOIE GÉNÉRALE : LA PREMIÈRE ET LA TERMINALE

Les nouveautés à partir de 2019/2020

- Il sera possible de choisir **différentes combinaisons de spécialités** parmi :
 - Arts
 - Biologie écologie (dans les lycées agricoles uniquement)
 - Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
 - Humanités, littérature et philosophie
 - Langues, littératures et cultures étrangères
 - Littérature, langues et cultures de l'Antiquité
 - Mathématiques
 - Numérique et sciences informatiques
 - Physique-chimie
 - Sciences de la Vie et de la Terre
 - Sciences de l'ingénieur
 - Sciences économiques et sociales
- De nombreuses combinaisons seront accessibles aux élèves, dans leur établissement **ou** dans un périmètre géographique rapproché.

LA VOIE GÉNÉRALE : LA PREMIÈRE ET LA TERMINALE

Les nouveautés à partir de 2019/2020

- Des enseignements optionnels pour renforcer ses connaissances et bien se préparer à l'enseignement supérieur :
 - En première et en terminale, les élèves de la voie générale pourront choisir un enseignement optionnel :
 - Langue vivante,
 - Arts,
 - Education physique et sportive
 - Langues et cultures de l'antiquité (cumulable avec une autre option),
 - En terminale, les élèves pourront également ajouter un enseignement optionnel pour enrichir leur parcours :
 - « Mathématiques expertes » s'adresse aux élèves qui ont choisi la spécialité « mathématiques » en terminale
 - « Mathématiques complémentaires » s'adresse aux élèves qui n'ont pas choisi la spécialité « mathématiques » en terminale
 - « Droit et grands enjeux du monde contemporain »

LA VOIE GÉNÉRALE : LA PREMIÈRE ET LA TERMINALE

Enseignements communs

	Première	Terminale
FRANÇAIS / PHILOSOPHIE	4 h / -	- / 4 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	0 h 30	0 h 30
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h 30	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	2 h	2 h
	16 h	15 h 30

Enseignements optionnels

> Un enseignement en première
Deux enseignements possibles
en terminale

> Libre choix

> Durée **3 h**

Dès la première :

En terminale uniquement :



Enseignements de spécialité

	Au choix 3 spécialités	Au choix 2 spécialités
	Première	Terminale
ARTS	4 h	6 h
BIOLOGIE, ÉCOLOGIE *	4 h	6 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES	4 h	6 h
HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE	4 h	6 h
LANGUES, LITTÉRATURES ET CULTURES ÉTRANGÈRES	4 h	6 h
LITTÉRATURE, LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ	4 h	6 h
MATHÉMATIQUES	4 h	6 h
NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES	4 h	6 h
PHYSIQUE CHIMIE	4 h	6 h
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	4 h	6 h
SCIENCES DE L'INGÉNIEUR	4 h	6 h **
SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	4 h	6 h
	12 h	12 h

* Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole
avec des enseignements optionnels spécifiques

** Avec un complément de 2 h en physique

VOIE TECHNOLOGIQUE : LA PREMIÈRE ET LA TERMINALE

Les nouveautés à partir de 2019/2020

■ Les enseignements communs

- En première et en terminale, tous les élèves de la voie technologique suivent des enseignements communs, quelles que soient leurs spécialités.

- Sont communs à toutes les séries* les enseignements suivants :
 - Français (en première seulement) : 3h
 - Philosophie (en terminale seulement) : 2h
 - Histoire géographique : 1h30
 - Langue vivante A et langue vivante B : 4h (dont 1h d'enseignement technologique en langue vivante)
 - Education physique et sportive : 2h
 - Mathématiques : 3h
 - Enseignement moral et civique : 18 heures annuelles

*Sauf TMD et STAV

A LA RENTRÉE 2019 :

■ L'organisation en séries est maintenue

- Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique choisiront leur série, qui déterminera leurs enseignements de spécialité :

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- TMD : Techniques de la musique et de la danse
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

■ Des enseignements optionnels :

- En première et en terminale les élèves de la voie technologique pourront choisir deux enseignements optionnels (au plus) parmi :
 - Langue vivante C (seulement pour la série STHR)
 - Arts,
 - Education physique et sportive.

LA VOIE TECHNOLOGIQUE : LA PREMIÈRE ET LA TERMINALE

Toutes les séries* Enseignements communs

	Première	Terminale
FRANÇAIS	3 h	-
PHILOSOPHIE	-	2 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	1 h 30	1 h 30
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
MATHÉMATIQUES	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	18 h / an	18 h / an

* Sauf TDM et STAV

Enseignements optionnels

➤ Au choix en fonction de la série

Enseignements de spécialité

	3 spécialités Première	2 spécialités Terminale
STMG Sciences et technologies du management et de la gestion	- sciences de gestion et numérique - management - droit et économie	- management, sciences de gestion et numérique avec 1 enseignement spécifique choisi parmi : gestion et finance ; mercatique ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information et de gestion - droit et économie
ST2S Sciences et technologies de la santé et du social	- physique chimie pour la santé - biologie et physiopathologie humaines - sciences et techniques sanitaires et sociales	- chimie, biologie et physiopathologie humaines - sciences et techniques sanitaires et sociales
STHR Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration	- enseignement scientifique alimentation-environnement - sciences et technologies culinaires et des services - économie, gestion hôtelière	- sciences et technologies culinaires et des services, enseignement scientifique, alimentation, environnement - économie, gestion hôtelière
STI2D Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable	- innovation technologique - ingénierie et développement durable - physique chimie et mathématiques	- ingénierie, innovation et développement durable avec 1 enseignement spécifique choisi parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et éco-conception ; systèmes d'information et numérique - physique chimie et mathématiques
TMD Techniques de la musique et de la danse	- option instrument - option danse	- option instrument - option danse
STL Sciences et technologies de laboratoire	- physique chimie et mathématiques - biochimie biologie - biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	- physique chimie et mathématiques - biochimie biologie biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire
STD2A Sciences et technologies du design et des arts appliqués	- physique chimie - outils et langages numériques - design et métiers d'art	- analyse et méthodes en design - conception et création en design et métiers d'art

STAV Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

(Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole avec des enseignements optionnels spécifiques)



LE BACCALAURÉAT 2021,